FO Energie

# CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CAMIEG

## Séance du 16 décembre 2025

## Déclaration liminaire

La publication du rapport 2024 de la Branche Accidents du Travail – Maladies Professionnelles met en lumière une réalité inacceptable, 15 décès par semaine au travail : le travail continue de tuer et de briser des vies.

La sous-déclaration des accidents et la sous-reconnaissance des maladies professionnelles restent massives, transférant le coût réel des risques vers la collectivité. Pour FO Énergie, cette situation fragilise les droits des assurés et affaiblit durablement la prévention.

Dans les Industries Électriques et Gazières, la santé et la prévention au travail constituent un enjeu majeur. Nous ne pouvons que déplorer une augmentation croissante :

- des expositions professionnelles,
- de la pénibilité,
- des risques psychosociaux et des accidents de service.

Ces derniers doivent être pleinement reconnus et pris en charge.

La CAMIEG joue pour cela un rôle essentiel en matière de prévention et de prise en charge des soins sur le long terme. Nous saluons d'ailleurs toutes nouvelles signatures de conventions de partenariat entre la CAMIEG et les entreprises de la branche, qui renforcent cette dynamique.

Le PLFSS 2026 s'inscrit malheureusement dans une autre logique. Malgré le retrait de certaines mesures sous la pression syndicale, il continue de faire peser l'effort sur les agents et les pensionnés, avec notamment, un ONDAM insuffisant et la taxation des complémentaires santé. Cette dernière alourdira les cotisations et le reste à charge des assurés CAMIEG. Pendant ce temps, les exonérations massives de cotisations sociales pour les employeurs demeurent sans contrepartie.

Notons aussi que le PLFSS 2026 a des conséquences préoccupantes aussi pour les pensionnés des IEG, fragilisant leur pouvoir d'achat, déjà confronté à la hausse du coût de la vie. Pour FO Énergie, faire supporter aux retraités le coût des déficits sociaux est inacceptable.

Pour notre délégation, la CAMIEG ne doit pas être entraînée dans une trajectoire d'austérité qui remettrait en cause la solidarité du régime et la qualité de la couverture des assurés IEG. Ses réserves ne sont pas destinées à compenser la mauvaise gestion de l'État, mais à garantir sa pérennité et permettre l'émergence de nouvelles prestations ou l'amélioration des existantes. La CAMIEG doit rester un repère de sécurité, de stabilité et de protection face aux risques professionnels, aux aléas de santé et aux parcours de soins complexes.

Enfin nous profitons en cette dernière séance du conseil d'Administration pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble des pensionnés, des actifs et de leurs familles.

Nous adressons également nos vœux aux agents de la CAMIEG, qui ont su relever et mettre en œuvre les défis, qu'ils soient décidés ou imposés au Conseil d'Administration, notamment lors du changement de complémentaire santé des actifs et dans le cadre du projet ROC.